

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat

Titre : LLM : logements à loyer modéré en faveur de personnes à faibles revenus.
Vraiment ?

Initiant-e(-s) : Pauline BLANC

Cliquez ici pour saisir le résumé. (max 5 lignes)

Les logements à loyer modéré sont des logements subventionnés par l'Etat, constituant un type de logement d'utilité publique au sens de la LPPPL. Ce sont des logements construits ou rénovés avec l'aide des pouvoirs publics ; une subvention est versée par le canton et la commune pendant 15 ans afin d'abaisser le loyer de ces logements.

Les LLM, soit basiquement les logements subventionnés, sont des logements destinés aux personnes à faibles revenus. Afin de bénéficier de ces logements, qui ont des loyers inférieurs aux loyers du marché libre par le biais de la subvention étatique (source : site officiel de la Ville de Lausanne), les locataires doivent remplir certaines conditions d'ordre personnel et financier.

La Ville indique procéder à des « contrôles périodiques » des conditions d'occupation des LLM (site internet officiel de la Ville de Lausanne). Cela étant, il convient de renforcer les contrôles afin de s'assurer que les occupants d'un LLM demeurent dans une situation financière et personnelle telle que le droit à occuper un LLM persiste.

Les raisons évidentes de conformité aux bases légales, d'égalité de traitement et de juste attribution des LLM guident ce postulat. Effectivement, une personne dont la situation financière et personnelle a largement évolué positivement et qui persiste à loger dans un LLM prive une autre personne dans le besoin d'un tel logement.

Des contrôles renforcés sont nécessaires afin d'atteindre le but premier des LLM : permettre aux personnes à faibles revenus de se loger.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

Contrôler systématiquement une fois par année que les bénéficiaires de logements à loyer modéré (LLM) remplissent les conditions d'octroi desdits LLM

Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 17 juin 2025
BLANC

Mme Pauline

Signataire(s) :



*l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :
directement à la Municipalité pour étude et rapport préavis*